

**ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET LE PROTOCOLE DE MADRID**

**DECLARATION D'OCTROI DE PROTECTION
notifie au Bureau de l'Organisation Mondiale de la Propriete Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 17(6) de l'Arrangement de Madrid et du Protocole**

I. Office qui notifie de la declaration:

Agence d'Etat de la Propriete Intellectuelle
de Republique de Kirghizistan
62, rue Moskovskaya, 720021, Bichkek, Kirghizistan

II. No. de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration:

837 541

III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration:

OBCHTCHESTVO S OGRANITCHENNOY
OTVETSTVENNOSTYU "EVRA"
d.1/2 per. B.Kislovsky
RU-103009 MOSKVA
(Fédération de Russie).

IV.

Toutes les procedures de l' Office sont terminee; une protection est donnee a la marque qui est l'objet de l'enregistrement international

L'examen *ex-officio* est termine en conformite de l'enregistrement international et il n'y a pas de raisons de refus; en meme temps une protection de la marque est l'objet d'opposition des tiers; une periode d'opposition commencera et terminera.....

En rapport avec l'enregistrement international, une periode d'opposition est terminee et aucune opposition n'en est fait ; a cet effet une protection est donnee a la marque qui est l'objet de l'enregistrement international

V. Date de declaration: 23.09.2005.

VI. Signature ou sceau officiel de l'administration qui a prononce la declaration :

